Mafé

MAFE N° 251

L'arrêté N° 2788/SE/F du 11 Septembre 1945 porte classement de la forêt de la Mafé, Cercle d'Agboville.

L'étude du bilan a travaillé sur une superficie de 17.500 ha répartie de la manière suivante : 5 % en mosaïque forêt-culture, 60 % en mosaïque culture-forêt et 35 % en culture.

L'arrêté collectif N° 33/MINAGRA du 13 Février 1992.

Source: DCGTX, 1993, « TEXTES JURIDIQUES REGISSANT LES FORETS CLASSEES ET SITES PROTEGES DU DOMAINE FORESTIER PERMANENT DE L'ETAT », document établi dans le cadre du PROJET SECTORIEL FORESTIER.

LE GOUVERNEUR GENERAL DE L'APRIQUE OCCIDENTAIN, FRANÇAISE CHEVALIER DE LA LECION D'HONNEUR, COMPACHON DE LA LIBERATION CROIX DE GUERRE

hatis - Les habitants des villaços limitrophes compervent le dicie de nou a m administration to the testing to the second of the testing of a desired problect. Les authaux auterinde per de réplementables en vige un deun de

- ARRETE -

Marie de la Mare de la Mare de la Mare de la Mare 10 Testerrain d'une superficie de 17:000 nectares environ délimité comme suit

Soient les points : in minulian (n nicaso in stor As point de rencontre de la piate Taoban-M' Bouron et chi missem Gory-Cory (affluent de la rivière Hahouin)

> Bi point de rencontre de la rivière Mafé et de la conventionnelle AB, faisent avec le Nord géographique un angle de 23 grades vers 1 Est;

B' situé à l'intersection de la piste Atoupé-Yaobam et de la rivière Mafé; B" situé sur la piste Atompé-Yaoban à I.200 mètres du point B'

On situé à une distance de 3,063 mètres de Bn, intersection d'une droite Buoch , faisant avec le Nord géographique un angle de 197 grades vers l'Ouest et de la piste Atoupé M'Bourou;

O" point où la piste Atoupé M'Bourou franchit la rivière Mafé;

C, confluent des rivières Maré et Agnéty

D, situé au confluent des rivières d'Bourou et Agnéby

E, confluent du ruisseau Chadió-Chesso et de la rivière M'Bourou

F, intersection de la piste M'Bourou-Yabam et du ruisseau Ghadié-Ghosso

C. point de rencontre d'une droite FC faisant avec le nord géographique

un angle de I20 grafides vers l'Ouest et de la rivière M'Bourou

H, point de rencontre en amont de C, de la rivière M'Bourou et de la piste M'Bourou-Gomon

I. point de rencontre de la piste M'Bourou-Gomon et du ruisseau Mkrafou

Les limites sont :

17:00 "

Au nord : I°/ la rivière Mafé de B' en B*

2º/ la piste Atoupé Yaobam de Bº en Bº

la conventionnelle B' C'

4º/ la piste Atoupé-M'Bourou de C" en C'

5º/ la rivière Mafé de C' en C

A l'Est ; la rivière Agnéry de C en D

Au Sud : la rivière Ghadié-Ghesso de D en E

le ruisseau Milleran Ghadié-Chesso de E au point F

La droite FG

A 1º Ouest : la rivière M'Bourou de C en H

la piste M'Bourou-Gomon de H en I les conventionnelles IA et AB

Art. 2 - Les plantations de cafélers et cacayoers existant à l'intérieur de la forêt classée par le présent arrêté aux dates des procès-verbaux de réunion de commissions de classement susvisées, seront distraites du pétità tre classé.

Art. 3 - Les droits d'usage recommus aux indigènes sont ceux émumérés à l'article I4 du décret du 4 Juillet 1935 notamment le droit de récolte des pelmistes et des colas.

Arti4 - Les habitants des villages limitrophes conservent le droit de chasser à l'intérieur de la forêt classée, avec les engins et armes non prohibés. Les animaux autorisés par la réglementation en vigueur dans la Colonia.

Art. 5 - Les infractions à la réglementation forostière commises dans la forêt classée par le présent errêté seront punies des poines prévues au titre V du décret du 4 Juillet 1935 susvisé.

Arti 6 - Le Couverneur de la Côte d'I oire est chargé de l'exécution du présent crrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partoit où besoin sera.

ena di koma i la exemplo i entre punerre di ferrence e Ma

1.111.61.137 Dakar le II Septembre 1945

the control of the co

1.2 200 pt. st. service (A.A.) in the All the St. pt. service and the St. service and the St.

ar est. Tea light a commentation for the accomment of the commentation of the comment of the com

Pour copie conforme P.1e Chef du Service des Eaux et Forêts et p.o L'Adjoint

. Ta i via izate en egenduen .

J.H. KADEC

Inspecteur des Boux et Forêts :

> : im to a with this and Time the section of the fill of Education (Committee) and the fill of Education (Committee) and the fill of Education (Committee) and the fill of the

W. Carlo Later . w . a . E . I. i. H. Diering Francis, while of

ាំ និង និង និង សមាននៃសិក្សា (ស សំណាង សមាននៃសិក្សា (ស្រែសមាននេះ សេក្សា សុសាស់ + សុស្ស នេះ (សេក សេស សាសាស) ar in familiar a morthman a coine a f

Limina de mande de Minima de a deservicio. ເັດຊຸ, ເປັດຊາດປາຫານານໄດ້ເພື່ອໄດ້ ເປັ

to the profit of the term of the transfer to